

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 02 juin précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN (jusque 19h), Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Annie CARINCOTTE ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL  
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT  
Michaele DEPIN (à compter de 19h) ayant donné procuration à Yves BOUTTIER  
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurelie TIRS  
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Aude Line MATURSKI  
Nathalie DUCHATEAU ayant donné procuration à Isabelle KASTELIK  
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Claudette CREPIEUX  
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Jacqueline DANTAN  
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN

### **ABSENTS :**

**Didier AROLD a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 09 juin 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 16 juin suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

**N°217 – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC DIVION POUR TRAVAUX RUE DU BOIS DU RIETZ ET CASANOVA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 12 avril 2021, le conseil a validé la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la ville de Divion pour des travaux à réaliser rue du Bois du Rietz et Casanova.

A la suite de l'évolution importante des coûts de l'énergie en fin d'année dernière, les communes ont conjointement décidé de reporter les travaux de voirie sur cette voie afin de se concentrer sur l'urgence de la transition énergétique.

Néanmoins, il s'avère nécessaire d'effectuer quelques travaux en réalisant quelques purges ainsi qu'un enduit bicouche permettant de préserver l'étanchéité de la chaussée pour quelques années.

Afin d'éviter que chaque commune sollicite la société avec laquelle elle est sous marché, que les travaux soient réalisés en même temps et afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics, il est proposé de conventionner avec la commune de Divion qui passerait une commande globale (plusieurs voiries sont concernées à DIVION). Après quoi, la commune de Calonne-Ricouart procèdera au paiement de sa part auprès de la commune de DIVION ou directement auprès de l'entreprise retenue (DUFFROY).

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de DIVION pour l'intervention reprise ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles (convention, devis),

Dit que les crédits figurent au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire,